

Le marché de la traduction en Algérie

Leila BOUKHEMIS
Université Badji Mokhtar
Annaba

Résumé:

*La formation théorique est le pilier nécessaire à toute pratique, on ne peut s'en passer, et si on s'essaye à démarrer d'emblée dans l'empirique, on sentira un jour ou l'autre le besoin d'une application systématique qui repose sur des bases solides, d'autant plus que les connaissances conceptuelles sont destinées à être exploitées dans un milieu qui exige sans pouvoir attendre, le « résultat ». Et surtout sans trop se soucier des difficultés affrontées par les apprentis encore débutants. Loin de là, pour un traducteur-interprète, le milieu professionnel ajoute au contraire deux exigences: la nécessité de connaître la « **langue de spécialité** » et le « **processus du travail** ». Deux contraintes incontrôlables dans les institutions de formation académique à cause de la diversité des domaines de spécialité. Par ailleurs, exercer en professionnel nécessite une implication totale dans le milieu du travail quel qu'il soit. Par conséquent, l'étudiant qui choisit d'être interprète-traducteur professionnel dans le futur et jouir des avantages du métier (tant enviés), doit satisfaire à deux conditions:*

« compétences linguistiques » plus « aptitudes personnelles ». Dans ce contexte, nous envisageons d'étudier les possibilités de travail offertes à nos étudiants traducteurs-interprètes ces dernières années, à l'échelle nationale¹.

Il existe différents secteurs de travail ouverts actuellement aux traducteurs/interprètes dans notre pays. En effet, nous avons remarqué que ces dernières années le marché de la traduction/interprétation est en train de s'épanouir visiblement grâce aux investissements étrangers. Aussi, j'ai effectué moi-même un sondage d'opinion auprès de mes étudiants de quatrième, année universitaire 2009/2010 pour savoir quelles sont leurs préférences quant aux choix du métier d'avenir. J'ai demandé à six groupes composés d'une trentaine d'étudiants chacun, de cocher par ordre de priorité les possibilités suivantes² :

- Employé dans une entreprise ou autres institutions.
- Enseignant à l'université.
- Traducteur/interprète libéral.

J'ai eu le résultat suivant :

- **40%** pour: traducteur/interprète libéral.
- **30%** pour : employé dans une entreprise.
- **30%** pour : enseignant à l'université (parmi les jeunes filles surtout).

Nous allons étudier les trois secteurs selon cet ordre de priorité.

1- Cabinet de traduction/interprétation:

Le *cabinet de traduction/interprétation* est une petite entreprise gérée par un traducteur/interprète ou plus, assisté (s) par un agent de saisie. L'objectif de son installation consiste à répondre aux besoins des clients en matière de traduction/interprétation à l'échelle locale ou internationale.

En Algérie, les *cabinets de traduction* se comptaient sur les bouts des doigts jusqu'en 1995 lorsque le Ministère de la Justice a instauré une loi relative au statut du traducteur/interprète libre assermenté³. Un concours de sélection des traducteurs-interprètes libres commence à être organisé alors, tous les cinq ans. Dernièrement et suite à la nouvelle loi qui recommande l'utilisation exclusive de la *langue arabe* (langue maternelle et officielle du pays) dans les institutions judiciaires, ledit Ministère a organisé successivement deux concours (2008 et 2009) en vue de nommer des traducteurs/interprètes officiels. Le *traducteur/interprète judiciaire* a toujours existé dans notre pays depuis la période coloniale et même avant, seulement il était considéré comme un prestataire de services linguistiques. Aujourd'hui, il

est auxiliaire de justice officiel et bénéficie du prestigieux titre de « Maître » tout comme les autres auxiliaires de justice.

Ceux qui ont déjà ouvert des *cabinets de traduction* sont en train de se former dans la *traduction/interprétation juridique* qui est une nouvelle spécialité pour eux. Ils rendent service aux citoyens désirant partir à l'étranger, en traduisant différentes pièces d'identité vers la langue étrangère, ainsi que des documents utilisés au niveau des tribunaux, traduits vers la langue arabe. Sans oublier leurs interventions orales au niveau des tribunaux.

Ces nouveaux *cabinets de traduction/interprétation* ont absorbé un nombre considérable d'étudiants stagiaires qui sont curieux de connaître la *traduction juridique* dans un cadre professionnel. Pour eux, le stage est en quelque sorte une première investigation du marché en vue d'une éventuelle insertion professionnelle. D'autant plus qu'il y a un nombre non négligeable d'enseignants universitaires⁴ qui exercent aussi comme traducteurs/interprètes officiels, et qui ont ouvert leurs *cabinets de traduction/interprétation* à leur propres étudiants-stagiaires.

Pour un traducteur/interprète libre, les débuts sont difficiles car un *cabinet de traduction* nécessite

des ressources matérielles à savoir au minimum, cent mille dinars pour commencer:

- 02 micro-ordinateurs
- 01 imprimante
- Une photocopieuse
- 02 meubles bureaux
- Fourniture de bureaux
- Dictionnaires de langues
- Dictionnaires de traduction
- Dictionnaires des différentes spécialités

Quant aux tarifs d'un traducteur/interprète officiel libre, ils varient selon quatre critères:

- Quantité de texte
- Lisibilité du texte
- Complexité technique
- Délai de traduction

En ce qui concerne l'activité interprétative proprement dite, les tarifs dépendent de six critères:

- Durée de l'intervention
- Nature de l'événement (conférence, séminaire, audience...)
- Lieu de l'événement
- Combinaison linguistique de travail (AB ou AB')
- Disponibilité et fiabilité du matériel sonore

- Niveau de complexité du thème (*général ou spécialisé*).⁵

Il y a lieu de signaler que le concept de *spécialisation* s'applique même à ce professionnel libéral. En effet, *un cabinet de traduction* est destiné surtout à faire des traductions/interprétations juridiques officielles. Or, le traducteur/interprète officiel peut et doit aussi offrir ses services en dehors de cette *spécialité*, ceci pour répondre aux besoins des citoyens quel que soit le domaine. Il peut par exemple passer subitement du juridique, à la médecine, au tourisme, à la psychologie, à la mécanique, etc. Cela veut dire que, contrairement au traducteur-interprète *employé* le traducteur/interprète *libre* cerne difficilement sa *spécialité*.

D'autre part, en plus des exigences matérielles dont on a parlé, un *traducteur/interprète libre* est amené à ne compter que sur lui-même pour se *spécialiser*, car il est lui-même *employeur*, contrairement au traducteur-interprète d'entreprise qui est *employé*, et est soutenu par son entourage, notamment ses collègues traducteurs et surtout les experts. Aussi, le *traducteur/interprète libre* doit être doté de beaucoup de sens de responsabilité, car il est supposé honorer les délais d'exécution du travail qu'il se fixe lui-même. D'autant plus que ses clients demandent souvent des *traductions intégrales* et non point *sélectives, analytiques* ou *synthétiques* comme

c'est le cas dans une entreprise. Raison pour laquelle il a souvent besoin d'être assisté par quelqu'un d'autre: une secrétaire, ou un agent de saisie pour assurer le *processus traductionnel* long et minutieux. Impossible de travailler seul, surtout si l'affluence des clients est considérable.

Toutefois, ce qui est positif dans un *cabinet de traduction* c'est qu'on n'est pas obligé d'avoir une *formation au produit* comme c'est le cas pour le *traducteur/interprète employé*. C'est-à-dire qu'on peut tout traduire sans trop s'impliquer dans le travail.

Voici pour terminer avec le *cabinet de traduction*, les couples de langues les plus demandées actuellement, classées par ordre de fréquence, et concernant la combinaison *Arabe/Français/Anglais*:

- Français/Arabe: 50%
- Arabe/Français: 30%
- Arabe/Anglais: 14%
- Anglais/Arabe: 05%
- Français/Anglais/Français: 01%

2- Employé dans une entreprise:

Beaucoup d'entreprise étrangères investissant à l'intérieur du pays offrent ces dernières années du

travail aux traducteurs/interprètes, dans le cadre de contrats CDD (Contrats à durée déterminée), les sociétés en partenariat offrent même du travail par contrats CDI (Contrats à durée indéterminée). Travailler dans une entreprise offre de multiples avantages qu'on ne peut trouver ailleurs, j'en parle en connaissance de cause parce que j'en ai une certaine expérience⁶.

Effectivement, le passage à la pratique nous donne la sensation d'être dans une « vraie école » laquelle par sa « **spécialisation** », nous oblige à compléter nos connaissances théoriques en redémarrant à zéro.

Parmi les tâches les plus remarquables effectuées dans l'entreprise est l'*interprétation de liaison*⁷ dans ses multiples aspects: *réunion d'entreprise, visites sur chantier, négociations, conférences téléphoniques, interprète-guide*, etc. Il y a également un fait qui est l'apanage de l'entreprise: la « **polyvalence** ». Elle constitue une réalité incontournable qui a une influence déterminante sur la vie privée, sociale et même sur l'état psychologique du traducteur-interprète salarié.

Maintes fois, certains collègues techniciens s'interrogeaient sur la nature de notre travail:

« Ne nous dites quand même pas que vous passez les huit heures de travail à **parler**? ».

« Non, bien sûr que non, nous faisons **tout** ce qu'on nous demande de faire » répondait l'un de nous ».

A la longue, ces tâches supplémentaires finissent par absorber les huit heures de travail au risque d'effacer même le travail sur la langue. Nous en citons quelques exemples:

a. Le *secrétariat* (rédaction administrative, réception téléphonique, prise en charge du courrier, suivi, etc.).

b. La *formation* (supervision des stages pédagogiques, enseignement des langues étrangères).

c. *Traduction* (articles de presse, logo d'entreprise, brochures).

d. *Composition de glossaires techniques*.

Effectivement, l'entreprise nous forme, améliore nos compétences linguistiques, développe nos aptitudes, mais en contre partie elle nous exige la « polyvalence » que les partenaires anglophones appellent d'ailleurs « *la valeur ajoutée* » (value added) car il faut bien mériter son salaire. Compte tenu de cette polyvalence plutôt constructive que destructive, il va de soi qu'elle nécessite certaines qualités non seulement *professionnelles* mais *personnelles* surtout. Ces dernières si elles ne sont

pas innées, seront inévitablement acquises et cultivées dans la pratique, telles que la *conscience professionnelle*, la *force de caractère*, le *sens de responsabilité*, l'*audace et la spontanéité* et surtout l'*esprit d'organisation* dans l'espace et dans le temps.

En plus des acquis suscités, le travail dans une entreprise offre d'autres privilèges: *perfectionnement linguistique* constant, *missions à l'étranger*, *nouvelles connaissances* et un *cadre de travail* agréable.

Voici pour terminer, les couples de langues les plus demandées actuellement dans les entreprises, classés par ordre de fréquence:

- Français/Anglais/Français
- Français/Allemand/Français
- Français/Espagnol/Français
- Anglais/Arabe/Anglais

3- Enseignement à l'université:

L'*enseignement* tente aussi beaucoup d'étudiants surtout parmi la gent féminine. Pour y accéder, il faut passer et réussir un long parcours de Post-Graduation. Les Départements de Traduction ont régulièrement des postes budgétaires pour

recruter de nouveaux enseignants. Certains souffrent même d'un manque d'encadrement.

L'enseignement est une discipline respectable qui jouit de certains avantages enviés par les autres secteurs d'activité. Parmi ces avantages précieux: la *recherche*, l'*autonomie* dans le travail, le *manque de pression*, le *volume horaire de travail* pas trop serré, et mieux que tout: le *contact humain* (les étudiants) et le plaisir que cela procure d'éduquer et voir grandir une génération! Autant d'avantages partiellement ou totalement absents dans d'autres secteurs.

Compte tenu de ces trois possibilités offertes par le marché de l'emploi, nous aimerions citer le témoignage d'une ex-collègue de travail qui a à la fois, une expérience de *traductrice-interprète employée* et *libérale*, en plus d'une certaine expérience dans l'*enseignement* à l'université. En effet, elle a travaillé dans l'entreprise durant quatre années, tout en enseignant à l'université en tant qu'associée, pour quitter ensuite son poste permanent et ouvrir un *cabinet de traduction*. Ce qui est susceptible de nous donner une meilleure idée sur les prérogatives de chacun de ces domaines:

1- *Comment étaient les débuts pour vous? Avez-vous démarré de plein pied?*

J'ai commencé dans cette entreprise comme stagiaire universitaire, le Chef du Département de traduction m'a signé un accord pour un stage de deux mois. Une année plus tard, j'ai été recrutée officiellement. Et les premières choses que j'ai remarquées dans ce milieu ont été la rigueur et la persévérance.

2- *Puisqu'il s'agit d'un domaine purement technique, comment avez-vous résolu le problème de la terminologie au début?*

Au début ce problème ne se posait pas vraiment pour moi puisque j'ai commencé dans la *Directions des Ressources Humaines*, où je faisais des traductions générales des articles de presse. Ce n'est qu'après mon détachement vers les ateliers de fabrication que j'ai commencé à avoir des problèmes de terminologie, mais je me suis débrouillée tant bien que mal, grâce à la recherche terminologique et surtout grâce au soutien de mes collègues.

3- *Ce que vous avez appris à l'université, était-il présent dans votre travail?*

C'était surtout les *techniques de traduction* qui m'ont aidée pour régler certains problèmes de

syntaxe, j'ai aussi profité des modules de *langue de spécialité*⁸ qui préparent à la *traduction spécialisée*. Quant à *l'interprétation*, c'était du nouveau pour moi puisque je suis *traductrice* de formation. En effet, les modules *d'interprétation* assurés au niveau du Département sont limités à des notions théoriques.

4- Vous avez aussi une certaine expérience dans l'enseignement à l'université. Pouvez-vous en parler par rapport à votre vie professionnelle?

La formation universitaire divise en deux les difficultés rencontrées, mitige la rigueur de la pratique et prépare moralement les étudiants à leur futur métier. En effet, il y a toujours une différence entre partir d'acquis théoriques et les mettre en pratique, et se lancer directement dans la pratique sans fondement. Nous en avons la preuve avec *l'interprétation* que nous avons exercée sans *formation académique* au sens propre du terme. Toutefois, la pratique professionnelle est un monde si compliqué qu'on ne peut parler de *spécialisation* qu'en s'y intégrant.

J'ai aussi constaté que ce qui fait l'efficacité de la pratique, c'est la possibilité fréquente de faire des erreurs, car c'est à travers ces erreurs-là qu'on apprend. A l'université par contre, on n'a pas beaucoup d'occasions pour faire des erreurs et lorsqu'on les fait, on est *corrigé* et non pas

sanctionné ou tout au moins *réprimandé*, exception faite lors des examens.

5- *Peut-on dire que l'entreprise est une « deuxième école » pour vous après l'université?*

Oui, c'était vraiment une chance pour moi d'avoir travaillé dans une entreprise, cela m'a permis de pratiquer quotidiennement à la fois la *langue orale* et *écrite*, si bien que j'ai senti une amélioration dans mes performances linguistiques au bout de quelques mois. J'ai aussi appris beaucoup d'autres choses que je n'aurais pas eu l'occasion d'apprendre ailleurs.

6- *A propos de cette polyvalence que vous avez vécue dans l'entreprise, est-elle constructive ou destructive au milieu de la pression?*

Au début, je trouvais étrange que mon responsable me demande d'accomplir des tâches qui relèvent en principe de la responsabilité des autres membres du personnel. Mais par la suite, j'ai compris que dans une entreprise on ne peut se limiter au travail sur la langue, toute la journée. En plus, exécuter diverses tâches nous épargne l'ennui. Je trouve donc la *polyvalence* un élément plutôt constructif.

7- Pourquoi avez-vous donc quitté l'entreprise pour ouvrir un cabinet de traduction officielle?

C'est surtout pour fuir le redéploiement qui commençait à menacer les traducteurs-interprètes dès l'arrivée des responsables *français* qui connaissent *aussi* l'*Anglais*. Je reconnais que c'est à l'entreprise que je dois mon statut actuel de *traductrice-interprète libre*, car sans mon *attestation de travail*, je n'aurais pas pu participer au concours organisé par le Ministère de la Justice et ouvrir ce *cabinet*.

8- Peut-on dire que vous êtes devenue une interprète-traductrice spécialisée?

Oui, je le suppose, car après avoir travaillé durant quatre ans dans plusieurs départements de l'usine, je connais désormais le *processus de fabrication* ainsi que la *terminologie* des ateliers. En plus, comme tous mes collègues, j'ai assuré *l'interprétation* dans des dizaines de réunions. Actuellement, dans mon *cabinet de traduction*, j'ai acquis une nouvelle *spécialité*: *la traduction-interprétation juridique*. Je la trouve intéressante car elle est sollicitée par une clientèle diversifiée. Elle me permet également de rester en contact avec la langue arabe que je n'ai utilisée que rarement dans l'entreprise.

Compte tenu de ce qui précède, nous espérons que nos étudiants sauront faire le bon choix de leur futur métier, en prenant en considération la situation réelle du marché de la traduction/interprétation, les prérogatives de chaque secteur, ainsi que leurs propres facultés d'adaptation aux conditions de travail.

Notes:

- 1- Ceci sur la base d'une expérience personnelle en tant que traductrice *employée, libre, et enseignante* de traduction.
- 2- J'ai choisi les secteurs d'activité qui ont fréquemment besoin de services linguistiques en Algérie. Il en existe d'autres qui sollicitent occasionnellement des interprètes/traducteurs tels que les aéroports, les agences touristiques, les banques, etc.
- 3- Ordonnance n°95-13 du 10 *Chouwel* 1415 correspondant au 11 Mars 1995 relative à l'organisation du métier de traducteur-interprète officiel (JORA N° 17 DU 29 Mars 1995).
- 4- Dont je faisais partie.
- 5- La majorité des nouveaux traducteurs-interprètes officiels ont largement profité de ces critères de tarification cités par Daniel GOUADEC dans son livre intitulé « *Le traducteur, la traduction et l'entreprise* » (Voir Bibliographie).
- 6- J'ai travaillé dans une entreprise de production sidérurgique nationale de 2001 à 2007.

7- Comme son nom l'indique, elle consiste à assurer le **lien** entre plusieurs personnes qui ne parlent pas la même langue, dans diverses situations.

8- « LSP » en langage pédagogique.

Références bibliographiques:

1- GARCIA Antonio Bueno, « L'enseignement de la traduction au carrefour d'une société mondialisée », Université de Valladolid, VALLADOLID, Espagne, Meta, Volume 50, numéro 1, Mars 2005, p. 268.

2- GOUADEC Daniel, *Le traducteur, la traduction et l'entreprise*. - JOUVE, Paris, 1990.

3- FRENETTE Raymond, « Le Cabinet de traduction : une Gestion de l'évolution », Meta, vol.29, n°4, 1984, p.352-358. <http://id.erudit.org>

4- HERBERT Jean, *Le Manuel de l'Interprète*, Genève, 1980.

5- LE RAY Jean-Marie, « Pour une nouvelle pratique contrastive de la traduction technique professionnelle ». www.khristoph.oros.net

6- PERNIER Maurice. *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Presses Universitaires de Lille: 1993.